



9- A n'acquérir par la suite ou à ne conserver de son élevage que des béliers génotypés résistants

10- A informer le GDS des mouvements dans son haras de béliers (achats, morts, ventes, destination des béliers vendus...)

11- A autoriser le laboratoire d'analyses à transmettre les résultats de génotypage au GDS, qui les retransmettra à l'éleveur, à l'agent mandaté pour l'appui technique et au vétérinaire ayant réalisé le prélèvement

12- A transmettre au GDS en temps voulu les pièces justificatives demandées par les financeurs pour l'attribution des aides (factures acquittées, attestations, etc.). L'éleveur a bien noté que :

- L'attribution des aides se fera dans la limite des fonds prévus, par ordre d'arrivée des dossiers.
- L'aide au remplacement des béliers abattus ne peut être cumulée avec celles du Programme régional « production de viande d'agneau de qualité ». L'éleveur devra informer le GDS de son adhésion à ce programme.
- Toute fraude constatée (pièces justificatives, identification, ...) entraînera l'exclusion du programme et le remboursement des aides perçues.

### **Le GDS s'engage :**

1- A assurer l'information des éleveurs sur les éléments du programme

2- A délivrer des attestations individuelles de génotypage pour les béliers résistants

3- A mettre en place et à tenir à jour une base de donnée des béliers résistants

4- A organiser l'appui technique prévu, grâce à l'aide de la Région Rhône-Alpes et de l'Union Européenne, dans la limite des fonds prévus par les financeurs.

5- A assurer la gestion administrative et la transmission aux financeurs des pièces justificatives demandées pour l'attribution des aides

### **Par ailleurs, l'éleveur atteste qu'à ce jour :**

- Son cheptel comporte ... .. femelles ovines en âge de reproduire, ... .. béliers de service d'un an et plus, et ... .. jeunes béliers de moins d'un an pour le renouvellement de son haras de béliers.
- Il n'est pas adhérent – est adhérent – (*rayez la mention inutile*) d'une UPRA ou d'une Association de race ovine (*Si adhérent, nom de l'UPRA ou de l'Association : ... ..*)

◆◆◆

***L'éleveur contractant :*** (mention « lu et approuvé », date, signature)

***Le GDS :*** (mention « lu et approuvé », date, signature, cachet)



